FT FLEXENERGY

Fonds de Titrisation

RAPPORT TRIMESTRIEL D'ACTIVITE
Troisième trimestre 2026

ATTIJARI TITRISATION

Borj Attijariwafa Bank, Bâtiment B1, 4ème Etage, Bd Main Street, Quartier Casa Finance City – Casablanca

Tel : 05 22 49 39 90

FT FLEXENERGY

Rapport trimestriel d'activité

Période d'arrêté : 30/06/2026 au 30/09/2026

Date d'arrêté : 30/09/2026

Attijari Titrisation

TABLE DES MATIÈRES

1 - Description du fonds

2 - Informations sur l'actif

3 - Informations sur le passif

4 - Informations additionnelles

5 - Contact

FT FLEXENERGY

Rapport trimestriel d'activité

Période d'arrêté : 30/06/2026 au 30/09/2026

Date d'arrêté : 30/09/2026

Attijari Titrisation

I DESCRIPTION DU FONDS

Le fonds « FT FLEXENERGY » a pour objet exclusif l'octroi de financement à l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE) – Branche Electricité, dans le cadre d'un crédit syndiqué, afin de participer au financement de la construction d'une centrale à gaz OCGT sur le site « Al Wahda » au nord du Maroc.

Le tableau ci-après détaille la situation du crédit octroyé à la date d'émission :

Date d'arrêté	06/02/2025
Montant total levé par le fonds (MAD)	1 000 000 000,00
Durée du crédit syndiqué	14 ans
Différé d'amortissement	2 ans

Le fonds a émis deux catégories de titres pour un montant global de 1 000 020 000,00 MAD, dont les caractéristiques sont présentées ci-après :

Catégorie	Nombre de titres	Nominal total (MAD)	Taux d'intérêt	Prime de risque	Maturité
Obligations	10 000	1 000 000 000	Taux révisable (*)	0,80%	14 ans
Parts	2	20 000	NA	NA	NA
Total	**10 002**	**1 000 020 000**			

() Le taux des obligations est révisable annuellement, obtenu en référence au nombre de jours exact de la période de référence, déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du trésor, telle que publiée par Bank Al Maghrib à chaque date de révision, augmenté de la prime de risque. Le taux de la première période a été déterminé à partir de la courbe publiée par Bank Al Maghrib en date du 03/02/2025, il est égal à 4,07%.*

Les titres émis ne commenceront à s'amortir qu'à partir de la troisième date de paiement, soit le 03/01/2028. Ces titres s'amortiront alors sur une période de 12 ans, au fur et à mesure du règlement de la créance du Fonds résultant du crédit syndiqué, conformément à l'ordre de priorité des paiements détaillé dans le document d'information du fonds.

FT FLEXENERGY

Rapport trimestriel d'activité

Période d'arrêté : 30/06/2026 au 30/09/2026

Date d'arrêté : 30/09/2026

Attijari Titrisation

II INFORMATIONS SUR L'ACTIF DU FONDS

1 - Situation de la créance du Fonds au titre du crédit syndiqué

Le tableau ci-après détaille la situation de la créance du fonds au titre du crédit syndiqué sur les quatre derniers trimestres :

Date d'arrêté	31/12/2025	31/03/2026	30/06/2026	30/09/2026
Montant total lévé par le fonds	1 000 000 000,00	1 000 000 000,00	1 000 000 000,00	1 000 000 000,00
Montant total tiré	500 000 000,00	500 000 000,00	500 000 000,00	500 000 000,00
Montants en instance de tirage	500 000 000,00	500 000 000,00	500 000 000,00	500 000 000,00
Flux d'intérêts perçus sur la période (HT)	19 530 410,96	-	-	-
Flux de principal perçus sur la période	-	-	-	-
Durée résiduelle (ans)	13,00	12,75	12,50	12,25

2 - Trésorerie du fonds

Solde des comptes bancaires à la date d'arrêté

Solde du compte général (en MAD)	-
Solde du compte de réserve (en MAD)	3 029,05

Situation des placements de trésorerie en OPCVM à la date d'arrêté

Compte	Type de placement	Libellé	Valorisation
Compte général	OPCVM	FCP OBLITOP	510 896 684,17
Compte de réserve	OPCVM	FCP ATTIJARI LIQUIDITE	664 143,39

III INFORMATIONS SUR LE PASSIF DU FONDS

1 - Frais et commissions supportés par le fonds

Les frais et commissions trimestriels supportés par le fonds sont les suivants :

- la commission trimestrielle due à l'Etablissement Gestionnaire d'un montant égal à 0,10% par an (hors taxes) du CRD des Titres ;

- la commission trimestrielle due à l'AMMC, d'un montant égal à 0,03% par an (hors taxes) du CRD des Actifs, avec un minimum de 0,03% du CRD des Titres ;

- la commission trimestrielle due au Dépositaire, d'un montant égal à 0,02% par an (hors taxes) du CRD des Titres;

- les frais de Maroclear, conformément à la reglementation en vigueur.

Le tableau suivant détaille les frais et commissions supportés par le fonds sur l'année (les montants sont hors taxes en MAD) :

Début de période	31/12/2025	31/03/2026	30/06/2026
Fin de période	31/03/2026	30/06/2026	30/09/2026
CRD de base	1 000 020 000	1 000 020 000	1 000 020 000
Gestion	246 580,27	249 320,05	252 059,84
Dépositaire	49 316,05	49 864,01	50 411,97
Maroclear	1 800,00	1 800,00	1 800,00
AMMC	73 974,08	74 796,02	75 617,95
Frais du CAC	25 000,00	-	-
Total	**396 670,40**	**375 780,08**	**379 889,76**

2 - Opérations sur les titres émis par le fonds

Obligations A2		Taux appliqué	Par titre	Total
Nominal initial			**100 000,00**	**-**
03/01/2026	**Coupon**	4,07%	3 690,87	36 908 700,00
	Amortissement		-	-
Nominal restant dû			**100 000,00**	**-**
Total intérêt distribué sur l'année			**3 690,87**	**36 908 700,00**
Total capital amorti sur l'année			**-**	**-**

Le taux d'intérêts applicable aux obligations A2 sur la période de référence du 03/01/2026 au 03/01/2027 est de 3,74%.

Ce taux est égal au taux 365 jours interpolé à partir de la courbe des taux des Bons de Trésor publiée par Bank Al Maghrib au 02/01/2026, égal à 2,34%, augmenté de la prime de risque de 1,40%.

3 - Mécanismes de couverture

Ratio de Surdimensionnement

Les Porteurs d'Obligations sont couverts contre le risque de défaillance de l'Emprunteur au titre du Crédit Syndiqué par le mécanisme de cession de créances à titre de garantie et l'obligation de respecter un Ratio de Surdimensionnement Minimum de 125%.

Le Ratio de Surdimensionnement calculé à la date d'arrêté était de 263%.

IV INFORMATIONS ADDITIONNELLES

1 - Comportement et évolution des créances cédées

Date d'arrêté	31/03/2026	30/06/2026	30/09/2026
Nombre de contrats	9	9	9
Nombre de débiteurs	6	6	6
Nombre de créances nées à la date d'arrêté	12	13	14
Valeur des créances nées à la date d'arrêté	193 829 089,69	228 426 297,37	295 496 795,37
Nombre de créances réglées sur le trimestre	28	26	25
Valeur des créances réglées sur le trimestre	496 651 965,97	445 725 231,29	491 837 940,99
Durée moyenne des factures nées	53 jours	51 jours	51 jours
Délais minimal de paiement des créances nées	33 jours	36 jours	37 jours
Délais maximal de paiement des créances nées	79 jours	58 jours	56 jours

2 - Echéancier des obligations

Date d'échéance	CRD initial	Intérêts	Principal	CRD final
03/01/2026	100 000,00	3 690,87	-	100 000,00
03/01/2027	100 000,00	3 740,00	-	100 000,00
03/01/2028	100 000,00	Révisable	8 333,33	91 666,67
03/01/2029	91 666,67	Révisable	8 333,33	83 333,34
03/01/2030	83 333,34	Révisable	8 333,33	75 000,01
03/01/2031	75 000,01	Révisable	8 333,33	66 666,68
03/01/2032	66 666,68	Révisable	8 333,33	58 333,35
03/01/2033	58 333,35	Révisable	8 333,33	50 000,02
03/01/2034	50 000,02	Révisable	8 333,33	41 666,69
03/01/2035	41 666,69	Révisable	8 333,33	33 333,36
03/01/2036	33 333,36	Révisable	8 333,33	25 000,03
03/01/2037	25 000,03	Révisable	8 333,33	16 666,70
03/01/2038	16 666,70	Révisable	8 333,33	8 333,37
03/01/2039	8 333,37	Révisable	8 333,37	-

V CONTACT

Mohamed Yassine ZNATNI
Responsable Gestion et Structuration
m.znatni@attijariwafa.com
Tel : 05 22 49 39 94

ATTIJARI TITRISATION
Borj Attijariwafa Bank, Bâtiment B1, 4ème Etage, Bd Main Street, Quartier Casa Finance City – Casablanca
Tel : 05 22 49 39 90